

Me Vincent MAUREL
Me Frédérique HERARD
Me Emmanuelle PICHARD
Me Olivier BENOIT
Me Bénédicte SEGUI-
DISANTANTONIO
Me Clémence TORTEL
Notaires Associés

ARLES

RESIDENCE LES JARDINS DES

ALYSCAMPS

3-9 AVENUE VICTOR HUGO – B.P. 94

13632 ARLES

Tel : 04.90.52.18.00

Fax : 04.90.49.82.49

Mail: notairesassociesarles@notaires.fr

SAINT ETIENNE DU GRES

21 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

13103 SAINT ETIENNE DU GRES

Tel : 06.42.01.50.98

Mail benedicte.segui-
disantantonio@notaires.fr

BUREAU ANNEXE

PORT SAINT LOUIS DU RHONE

38 AVENUE DU PORT

13230 PORT SAINT LOUIS DU RHONE

Tel : 04.42.86.06.01

Fax : 04.42.48.52.83

Mail : notairesassociesarles@notaires.fr

Me Eve CASSAGNE
Me Anthony BOYER
Me Marine FAURE
Me Juliette LAMBERT
Notaires

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Clémence TORTEL Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « VIA NOTARIA, MAUREL - HERARD - PICHARD - BENOIT - SEGUI-DISANTANTONIO - TORTEL, Notaires Associés, Société Titulaire d'Offices Notariaux à ARLES et SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS » à ARLES, Résidence Les Jardins des Alyscamps, 3 et 9 avenue Victor Hugo, le 18 juin 2022 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée « SAS HECTARE », Société par actions simplifiée dont le siège est à CLAPIERS (34830), clos des Chanterelles rue du Romarin, BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Pol-Brice THOMAS, chef de file monteur, demeurant à SAINT-MITRE-LES-REMPARTS (13920) chemin de Mauvejeane.
Né à SAINT-BRIEUC (22000), le 17 décembre 1982.
Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Pol-Brice THOMAS acquiert la pleine propriété du BIEN objet de la vente pour son compte personnel.

Identification des biens

Désignation

A ARLES (BOUCHES-DU-RHÔNE) 13200 Hameau de Raphèle,
Un terrain à bâtir viabilisé .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
HM	373	HAMEAU DE RAPHELE	00 ha 04 a 50 ca

LOTISSEMENT

Le BIEN forme le LOT NUMERO UN (1) du lotissement dénommé « LOTISSEMENT DOMAINE DE VILLEBOIS » autorisé suivant permis d'aménager délivré par Madame le maire de la commune d'ARLES (13200) en date du 15 janvier 2020 portant le numéro PA 013004 19R0012.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.



PRIX

La vente est conclue moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (159.900,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à DIX-SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS EUROS (17.733,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à CENT QUARANTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS (142.167,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A ARLES (Bouches du Rhône)

LE 18 JUIN 2022

via Notaria

M^e Clémence TORTEL
Notaire Associée
à ARLES

Désignation

A ARLES (BOUCHES-DU RHÔNE) 13200 Hameau de Baptiste

Le bien a pour vocation

Le bien est affecté à

Le bien est affecté à

Le bien est affecté à

Le bien est affecté à

Le bien est affecté à

LOTISSEMENT

Le bien est un LOT NUMÉRO UN (1) d'un lotissement de villas de 12 lots, situés sur le terrain n° 123456789, cadastré à la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône) section 12, n° 123456789. Le lotissement est régi par un règlement de lotissement n° 123456789, approuvé par le conseil municipal d'Arles le 12/12/2018.

PROPRIÉTÉ JOUISSE

Le bien est une propriété jouissance, c'est-à-dire un bien qui est affecté à une destination particulière et qui est régi par un règlement de lotissement.

Le bien est affecté à une destination particulière et est régi par un règlement de lotissement. Le bien est affecté à une destination particulière et est régi par un règlement de lotissement.